

FONCTION PUBLIQUE

La CGT signera l'accord sur les agents non titulaires. François Baroin et Georges Tron, dont le texte est soutenu par tous les syndicats sauf Solidaires et la FSU, ont atteint leur objectif. Bercy présentera demain un agenda social 2011 resserré.

Fonctionnaires précaires : six syndicats, dont la CGT, vont signer l'accord

Carton presque plein pour l'accord sur les 870.000 contractuels de la fonction publique. Hier, la CGT a annoncé qu'elle signerait le protocole arrêté début mars par François Baroin (Budget) et Georges Tron (Fonction publique). Les fédérations des agents territoriaux étaient contre, mais celles de l'Etat et de la Santé ont validé une « signature responsable et vigilante ». Qui constitue un geste important au regard des relations tendues entre la CGT et le pouvoir. La CGT « n'oublie rien des désaccords fondamentaux (...) sur les suppressions de postes », mais a choisi le pragmatisme en soutenant un accord qui « réaffirme clairement l'emploi statutaire comme la norme » et prévoit des titularisations et des transformations de CDD en CDI. La CGT avait déjà signé l'accord sur la santé au travail en novembre 2009 et celui sur la représentativité (juin 2008). Cette signature s'ajoute à celles de FO et du quatuor réformiste (Unsa, CFDT, CGC, CFTC).

Le gouvernement, soucieux d'obtenir un large accord pour redorer son blason auprès des



Soucieux d'obtenir un large accord, François Baroin et Georges Tron veulent redorer leur blason auprès des fonctionnaires.

fonctionnaires à l'approche du scrutin présidentiel, a réussi son pari. Il n'avait pas hésité pour cela à retirer toutes les mesures contestées de son projet, comme le contrat de mission. Quitte à mettre en veille ses ambitions d'assouplir la gestion des personnels. Seule ombre au tableau, hormis la classique non-signature de Solidaires, la FSU repousse l'accord : 60 % de ses

entités ont voté pour une signature, mais ses statuts nécessitent d'atteindre 70 % pour s'engager. Les efforts de son numéro un, Bernadette Groison, n'auront pas suffi à convaincre les plus radicaux.

L'accord sera signé demain, à Bercy, en préambule à la présentation d'un agenda social 2011 qui s'annonce limité : après le temps mort de l'été, les syndicats se con-

centreront sur les élections professionnelles du 20 octobre (à l'Etat et dans les hôpitaux), et l'exécutif ne lancera pas de grand chantier avant la présidentielle.

Discussions salariales pour 2012

Le gouvernement cherchera à profiter de ce printemps pour finaliser des dossiers déjà dans les tuyaux, à commencer par la réforme des droits et moyens des syndicats. La réforme de la représentativité prévoit de corréliser les moyens alloués (locaux, heures de délégation, etc.) à l'audience de chacun. « La nouvelle donne doit être claire avant les élections d'octobre », insiste la CGT. Une négociation s'ouvrira aussi sur l'égalité homme-femme suite au rapport Guégot. Georges Tron veut aller vite pour inclure des mesures dans le projet de loi mettant en œuvre l'accord sur les contractuels. Le printemps sera enfin dominé par les discussions salariales pour 2012. Les attentes sont fortes après le gel du point d'indice en 2011. Au vu de la rigueur budgétaire qui prévaut, les échanges s'annoncent tendus.

DEREK PERROTTE

4 Echos
30/11

Les patrons veulent des relations plus simples avec le fisc

L'organisation patronale recommande une trentaine de mesures pour faciliter la vie des entreprises.

Elle est favorable à la mise en place d'un coffre-fort électronique.

YANN LE GALÈS

COMPÉTITIVITÉ Le Medef prépare les assises nationales de la simplification administrative qui se dérouleront à la mi-avril à Paris. Étienne Bernard, président du comité TPE-PME-ETI de l'organisation patronale et PDG de la société Bernard Controls, vient de remettre une trentaine de recommandations à Frédéric Lefebvre, secrétaire d'État chargé des PME, du

commerce et de l'artisanat, qui a ouvert ce chantier. Les propositions concernent tous les domaines : la santé et la protection des salariés, la formation, la transposition de la réglementation européenne, les marchés publics, le droit des sociétés, l'épargne salariale, l'environnement. « J'accorde beaucoup d'importance à deux dossiers : la fiscalité, la sécurité et la santé au travail », explique Étienne Bernard.

Dématérialisation

Le Medef demande que les relations avec le fisc soient simplifiées. « Les entreprises lui fournissent des renseignements parfois redondants. Elles devraient pouvoir les déposer en une seule fois et une fois par an. Raccourcir les procédures administratives en cas de contrôle fiscal serait une bonne chose. Il est souhaitable d'imposer un délai de réponse à l'administration pour toutes les entreprises », observe Étienne Bernard.

L'organisation patronale plaide pour que les entreprises soient encouragées à utiliser le rescrit fiscal. Ce dispositif permet à une société de demander à l'administration de dresser un état des lieux de sa situation par rapport à un texte fiscal ou de fournir une explication sur un texte fiscal. Grâce à ce mécanisme, le contribuable peut obtenir un avis qui engage

l'administration lorsqu'il est favorable. Les chefs d'entreprise hésitent à recourir à cette possibilité car le fisc demande entre trois et six mois pour instruire les dossiers. Les délais sont trop longs dans le cas des transmissions. Le Medef propose que « les délais de réponse soient le plus bref possible et identiques dans toutes les situations ».

Les patrons suggèrent que des mesures soient prises en matière de sécurité et de santé au travail. « Les salariés doivent être protégés. Mais il faut éviter de tomber dans le formalisme et d'ajouter des textes », observe Étienne Bernard. Le Medef est également favorable à un développement des transactions électroniques entre les entreprises et les administrations.

« La dématérialisation des échanges de données avec l'administration, qui est déjà très utilisée par les entreprises, aura des implications très positives, conclut Étienne Bernard. La mise en place d'un coffre-fort électronique, proposé par le Medef dès 2007, qui contiendra les données de l'entreprise est essentielle. Je suis sûr que sa réalisation peut aller très vite. » ■

ISF : la réforme maintenue malgré les critiques

UN MESSAGE ? Quel message ? Au lendemain d'élections cantonales très rudes pour la majorité, le gouvernement n'entend en rien modifier ses projets de réformer l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Le résultat du scrutin conforte cependant ceux qui, dans la majorité, appelaient à se montrer prudent sur ce terrain politiquement sensible, à quelques encablures de l'élection présidentielle de 2012.

« Rien ne change. C'est une réforme annoncée pour juin », fait-on valoir à Bercy. Le projet gouvernemental sera finalisé dans les semaines qui viennent et présenté en conseil des ministres à la mi-mai. Deux options sont sur la table : alléger l'ISF ou le remplacer par un impôt sur les revenus de la fortune (IRF), consistant à taxer la variation de la valeur du patrimoine (les plus-values latentes). Dans les deux cas, 300 000 personnes (sur 560 000 redevables actuellement), disposant d'un patrimoine compris entre 800 000 et 1,3 million d'euros, sortiront du champ de l'impôt. Et le bouclier fiscal sera supprimé.

« Il faut avancer plus que jamais », assure Jean Arthuis, président (Union centriste) de la commission des finances du Sénat. Selon lui, « l'abstention et le vote FN sont l'expression d'une protestation et d'un désenchantement et traduisent le sentiment des Français qu'au-delà des annonces, il y a une impuissance politique à faire ».

Pour Philippe Marini, rapporteur général (UMP) du budget au

Sénat, il n'y a pas non plus de raison de surseoir à la réforme, car, assure-t-il, « les électeurs ne se sont pas prononcés sur des questions de fiscalité et de patrimoine ».

Gilles Carrez, rapporteur général (UMP) du budget à l'Assemblée nationale, en semble moins certain. « J'espère que le résultat de dimanche fera entendre raison à ceux qui veulent une suppression totale de l'ISF », avance le député, qui plaide dans l'immédiat pour un simple allègement.

« Supprimer totalement l'ISF serait un signal très mauvais avant 2012, explique-t-il. Ce type de réforme, c'est en début de mandature qu'il faut le faire et en ayant fait toute la pédagogie nécessaire avant. »

« Fossé »

« Le discours sur l'urgence d'une réforme de l'ISF est inaudible par l'électorat populaire, confronté aux hausses des prix et aux problèmes d'emploi », considère pour sa part Jérôme Fourquet, directeur adjoint du département opinions de l'IFOP. « Cela a contribué à creuser un peu plus le fossé entre l'UMP et cet électorat populaire lors des cantonales, ajoute-t-il, car cela renforce l'image d'un parti qui travaille au service d'une seule partie de la population, la plus aisée. »

Les sondages récents de l'IFOP montrent que deux tiers des Français sont opposés à une réforme de l'ISF. La proportion atteint les trois quarts chez les ouvriers et employés. Elle est d'un tiers chez les sympathisants UMP. ■

Philippe Le Cœur